

Payerne, le 1^{er} juillet 2021

PROCES-VERBAL

Assemblée générale de la COREB Par voie de circulation écrite, jeudi 24 juin 2021

Président	M. N. Kilchoer
Vice-présidence	M. O. Piccard
Délégué(s) n'ayant pas fait valoir leurs voix	6 Communes, 6 voix et 21 représentants des associations ARBV & Ascobroye, 61 voix
Scrutateurs	Staff COREB

En raison de la situation sanitaire imposée par le Covid-19, la COREB a été contrainte de renoncer à organiser ses assises en présentiel ; cela afin de ne pas exposer ses membres au virus. C'est pourquoi, un dossier complet a été transmis aux délégués, pouvant se prévaloir d'une voix décisionnelle ou consultative, afin de se positionner. Ils ont eu à disposition un ordre du jour, fil conducteur, ainsi que les documents y relatifs nécessaires au vote.

Le vote par correspondance :

Les délégués ont été invités à communiquer leur vote par correspondance ou par courriel jusqu'au 24 juin 2021, le cachet postal faisant foi.

Dépouillement :

- Voix décisionnelles

Les délégués des associations régionales représentent 15 voix alors que celles des Communes sont au nombre de 90, soit un total de 105 voix.

- Voix consultatives

Le Codir COREB, les Députés au Grand Conseil fribourgeois et vaudois, la Conseillère nationale ainsi que les Membres privés disposent de voix consultatives. Ceux-ci n'ayant pas fait valoir leurs voix, elles n'ont pas pu être décomptées.

Le suffrage décisionnel des voix est de 105/172. Les décisions ont, par conséquent, été prises selon le principe de la majorité absolue, soit 54 voix.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée générale du 3 décembre 2020

Le procès-verbal transmis n'est sujet à aucun commentaire.

Au vote, il est approuvé par :

Nombre de voix exprimées : 105 voix

Avis favorables : 104 voix

Avis contraires : 0 voix

Abstentions : 1 voix

Par conséquent, le procès-verbal est approuvé.

43 Communes et 5 délégués ass. régionales ont participé au vote.

2. Approbation du rapport d'activité 2020

Le rapport d'activité 2020 transmis n'est sujet à aucun commentaire.

Au vote, il est approuvé par :

Nombre de voix exprimées : 105 voix

Avis favorables : 104 voix

Avis contraires : 0 voix

Abstentions : 1 voix

Par conséquent, le rapport d'activité 2020 est approuvé.

43 Communes et 5 délégués ass. régionales ont participé au vote.

3. Présentation, approbation des comptes 2020 et du rapport de l'organe de révision

Commentaires sur les comptes 2020 de la COREB

Le compte de fonctionnement de l'année 2020 se clôt par un excédent de charges de Frs 156'017.60. Le total des charges se monte à Frs 1'258'371.84 contre un total des produits de Frs 1'102'354.24. Le résultat est cependant nettement meilleur que le budget approuvé qui prévoyait une perte de Frs 225'874.50.

Ce montant sera porté en diminution du capital au 1er janvier 2021.

Les différences notables par rapport au budget. Le résultat moins négatif de Frs 69'856.90 sont principalement dus aux faits suivants :

Pour les comptes de CHARGES avec une diminution de Frs 236'988.16 :

- Charges du personnel (les comptes 300)

Diminution de charges pour Frs 139'830.71

Cpt 301.01 et les suivants concernant les charges sociales de personnel : les différences sont dues à l'engagement plus tardif de l'adjointe de direction, qui a commencé le 1er mai à la place du 1er janvier 2020.

Cpt 305.02 / Ecart de Frs 12'786.40 pour ce compte de « Remboursements forfaitaires pour séances », car moins de séances que prévu.

- Actions des Commissions COREB (les comptes 306)

Diminution de charges pour Frs 28'372.48

C'est surtout le cpt 306.02 qui a fait diminuer les charges, car nous avons reçu une subvention de la part du DGMR qui n'était pas budgétée.

- Biens services et marchandises (les comptes 310)

Diminution de charges pour Frs 3'416.55

Cpts 310.01 et 310.02 / Dépenses réduites pour ces 2 comptes par l'utilisation de plus en plus du numérique aux dépens du support papier.

- Dédommagements (les comptes 317)

Diminution de charges pour Frs 13'918.00

Cpt 317.01 / Moins de charges dues à l'engagement plus tardif de l'adjointe de direction et moins de séances à l'extérieur du fait de la situation sanitaire.

- Promotion régionale (les comptes 340)

Diminution de charges pour Frs 16'982.43

Cpt 340.04 / Moins de manifestations en raison de la situation sanitaire.

Pour les comptes de PRODUITS avec une diminution de Frs 167'131.26:

- **Emoluments (les comptes 431)**

Diminution des produits pour Frs 8'404.55

Cpt 431.01 / Différence en raison d'un volume de travaux diminué d'administration et comptable pour swiss aeropole SA, également dû à la situation sanitaire.

- **Remboursements de tiers (les comptes 436)**

Diminution des produits pour Frs 18'353.35

Cpt 436.01 et les suivants concernant les charges sociales de personnel, en diminution par rapport aux comptes de charges 301.01 et suivants, pour les mêmes raisons invoquées.

- **Parts à des recettes sans affectation (les comptes 440)**

Diminution des produits pour Frs 75'100.00

Cpts 440.07 et 440.08 / Diminution car la subvention attendue du canton de Vaud sera octroyée de manière échelonnée jusqu'en 2023, contrairement à ce qui avait été escompté.

- **Subventions acquises (les comptes 461)**

Augmentation des produits pour Frs 21'600.00

Cpt 461.01 à 461.02 / Augmentation en rapport avec les emplois EPT du team COREB et pour le cpt 461.03, augmentation de la participation du Canton de Fribourg.

- **Subventions acquises (les comptes 462)**

Diminution des produits pour Frs 6'749.01

Cpt 462.07 / Diminution des produits car vu la situation sanitaire, le CoDir de la COREB a décidé que la cotisation 2020 était facultative pour tous nos membres privés. Cette mesure a été très bien accueillie par ceux-ci, au vu des nombreux messages de remerciements.

- **Prélèvements sur réserves (les comptes 480)**

Différence de Frs 80'000.00

Cpt 480.01 / Suite aux dépenses moins élevées que prévues, les divers prélèvements initialement prévus de Frs 80'000.00 n'ont pas été nécessaires. Seul un montant de Frs 2'500.00 a été prélevé directement sur cpt 240.05.

Dans la globalité, on peut prétendre que les montants accordés pour l'exercice 2020 ont été tenus avec la rigueur nécessaire et ont été respectés.

Concernant le Bilan final :

Les actifs transitoires sont composés de subventions et d'un émolument qui seront versés l'année prochaine.

Les passifs transitoires sont composés principalement de diverses factures et de subventions d'études, dont Frs 105'000.00 pour le PDR Broye, qui seront réglées en 2021.

Le capital de la COREB au 31.12.2020, s'élève à Frs 129'790.56 après diminution de l'excédent de charges en 2020 de Frs 156'017.60.

Le comptes 2020 ainsi que le rapport de l'organe de gestion de la fiduciaire FiduConseil SA, soumis et transmis ne sont sujets à aucun commentaire.

Au vote, il est approuvé par :

Nombre de voix exprimées : 105 voix

Avis favorables : 104 voix

Avis contraires : 0 voix

Abstentions : 1 voix

Par conséquent, les comptes 2020 sont approuvés.

43 Communes et 5 délégués ass. régionales ont participé au vote.

4. Membres privés, adhésions



Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)

Av. d'Ouchy 47
Case Postale 315
1001 Lausanne

Activité :

La CVCI est notamment active dans les caisses sociales, les services juridiques, la certification des exportations, la conjoncture, l'innovation, la formation professionnelle, le réseautage ainsi que l'appui aux entreprises, des PME aux multinationales.

**CO-WORKING
«CO-SYENS»**

Co-Syens, espace de coworking

Les Moulins 2
1510 Syens

Activité :

Co-Syens est un espace de coworking, qui propose à des indépendants ou de petites PME de partager des bureaux tout équipés (meublier neuf, imprimante-scanner, réseau internet et téléphone, salle de conférence, cuisine, dépôt, places de parking, etc.). Les deux fondateurs sont indépendants depuis plusieurs années, Anick est active dans la communication et la rédaction de brochures ou de sites internet, tandis que Valentin crée des sites internet, des photos et des vidéos (drones).



DMP Legal Sàrl

Rue d'Yverdon 21
1530 Payerne

Activité :

Etude d'avocats spécialisée en droit de l'entreprise, droit de l'énergie et droit administratif.



WAGO Contact SA

Route de l'Industrie 19
Case postale 168
1564 Domdidier

Activité :

Outre la fabrication de bornes de jonction pour circuits imprimés pour l'industrie de l'éclairage, elle est spécialisée dans la fabrication de bornes de jonction pour boîtiers pour l'industrie électrique.

Les demandes d'adhésion soumises ne sont sujettes à aucun commentaire.

Au vote, elles sont approuvées par :

Nombre de voix exprimées : 103 voix

Avis favorables : 93 voix

Avis contraires : 0 voix

Abstentions : 10 voix
Par conséquent, les adhésions sont approuvées.
41 Communes et 5 délégués ass. régionales ont participé au vote.

Quelque 261 membres ont adhéré à la COREB à ce jour.

5. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition individuelle n'a été transmise jusqu'à l'échéance du délai, à savoir la clôture de l'assemblée générale par correspondance. Si d'aventure, des propositions devaient nous être communiquées, nous les conserverions en prévision de la prochaine assemblée générale.

Pour l'Assemblée générale de la COREB
Carine Torche

Au nom de la COREB
Président : Nicolas Kilchoer



Vice-Président : Olivier Piccard



Secrétaire régionale : Christel Losey Mosimann





Annexe : carte votations

AG COREB :

2 : Champtauroz
4 : Faoug
5 : Henniez
8 : Ropraz
10 : Trey
11 : Treytorrens

6 Communes sans vote

 = ont répondu au bulletin de vote
 = n'ont pas répondu au bulletin de vote



W:\1 COMITE ASSEMBLEE - CAG\1.2 Assemblée\1.2.1 Org. séances\2021.06.24_AG
01.07.2021